

Thématique n°1A/ Accessibilité aux services

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Depuis plus de 15 ans, la Puisaye-Forterre Val d'Yonne s'est engagée dans une logique d'aménagement ayant pour objectif de favoriser un développement homogène sur l'ensemble du territoire et le maintien d'une proximité et d'un équilibre en matière de services (qualité, accessibilité, diversité) et de relations aux usagers.

Les évolutions des périmètres et des compétences des différentes collectivités ne doivent pas avoir d'incidences sur les pratiques quotidiennes des habitants et des acteurs publics ou privés qui font vivre ce territoire.

L'étendue et l'organisation territoriale mise en place et réaffirmée dans le SCOT font donc ressortir trois enjeux :

- Accessibilité des équipements et des services publics
- Proximité et lisibilité des services proposés aux usagers
- Amélioration continue de la qualité et de l'efficacité des services

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

1.	<p>Action 1 : Création et soutien aux Maisons des Services Aux Publics (MSAP) et développement de services innovants.</p> <p>Les MSAP (anciennement RSP) sont des équipements et services incontournables pour accueillir les habitants et leur fournir des informations ou leur permettre d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. Les MASP offrent aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...</p> <p>Il s'agit donc de soutenir la création, l'extension ou le renouvellement d'équipements publics : nouvelles MSAP (dont accompagnement financier sur le fonctionnement), mais également de permettre la création d'agences postales communales ou de nouveaux services répondant aux besoins de la population.</p>
2.	<p>Action 2 : Optimiser le fonctionnement et les relations entre les acteurs publics</p> <p>L'organisation multipolaire du territoire et son éloignement des principaux pôles administratifs départementaux et régionaux rend nécessaire la mise en place de nouveaux modes de communication entre collectivités pour faciliter les échanges et limiter les déplacements quand cela est possible.</p>

Il s'agit ici de soutenir l'acquisition, l'installation et le déploiement d'équipements de visioconférence en différents points du territoire.

3.	<p>Action 3 : Mise en accessibilité des services et des équipements De nombreux bâtiments et services publics sont confrontés à des difficultés d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agit ici de soutenir la mise en accessibilité des espaces publics du territoire (bâtiments ou aménagements urbains)</p>
4.	<p>Action 4 : Signalétique permettant de favoriser l'accès aux services L'accessibilité aux services marchands et non marchands dans une commune ou sur un territoire passe par une signalisation claire de l'offre existante. Une signalisation de qualité améliore le quotidien des usagers, des acteurs économiques et de leurs clients mais également des touristes présents sur le territoire.</p> <p>Il s'agit ici de soutenir la mise en place d'outils/d'équipements de signalisation au sein des communes.</p>
5.	<p>Action 5 : Bien grandir : conforter le rôle de l'école et le soutien à la jeunesse Accompagner les collectivités dans la mise en place de services et outils pédagogiques de qualité au sein des établissements primaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser les usages du numérique à l'école : équiper les élèves et consolider les ressources numériques des établissements. • Activités périscolaires de qualité : pérenniser l'accompagnement de l'Etat auprès des élus locaux pour la mise en place d'activités périscolaires de qualité, accessibles à tous les enfants.

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communes, communauté de communes
2.	Communes, communauté de communes
3.	Communes, communauté de communes
4.	Communes, communauté de communes
5.	Communes

Thématique n°1B/ Accès aux soins-santé publique

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Depuis de nombreuses années, l'accès aux services à la population est un enjeu majeur de l'aménagement du Pays de Puisaye-Forterre. Le diagnostic territorial a fait ressortir des besoins de santé en constante augmentation, notamment en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de pathologies chroniques nécessitant une prise en charge pluri-professionnelle régulière.

L'objectif est double dans la mesure où il faut à la fois renforcer l'offre de soins mais également assurer la coordination et la cohérence des parcours pour apporter un service de santé permettant de réduire les inégalités territoriales dont peuvent souffrir les habitants du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne.

Le système de soins du territoire doit ainsi s'organiser autour des besoins des patients sans logique de segmentation des pratiques ou de typologies d'exercices. Le parcours des patients doit s'inscrire dans une approche globale, sans rupture, facilitant l'apport d'une réponse de proximité qui peut être géographique, économique ou sociale.

Le territoire a souhaité mettre l'accent sur ***l'exercice regroupé*** afin ***d'attirer de nouveaux professionnels de santé*** et ***le développement de maisons de santé pluridisciplinaire ou le fonctionnement en pôles de santé*** apparaissent comme une réponse adaptée aux problèmes de démographie et de fluidité du parcours de soins.

L'organisation d'une offre locale des transports pour faciliter la mobilité des patients en situation de fragilité doit également être mise en place afin de réduire les inégalités d'accès à l'offre de soins sur le territoire (personnes âgées en particulier).

L'usage de la ***télé médecine*** peut enfin être à la fois un élément d'attractivité professionnelle et un outil complémentaire au service des praticiens en ce sens où il facilite le rapprochement de l'expertise de spécialistes par télé diagnostics.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

- | | |
|----|---|
| 1. | <p><i>Action 1 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial, de prospection et de communication pour attirer les praticiens</i></p> <p>Favoriser la promotion du territoire, des équipements et conditions d'installation proposés aux praticiens.</p> <ul style="list-style-type: none">• Création d'outils de communication (films de promotion, web documentaires...)• Participation à des opérations collectives de valorisation (salons, congrès)• Recours à des prestations de prospection par l'intermédiaire de cabinets spécialisés. |
|----|---|

2.	<p>Action 2 : Favoriser l'exercice regroupé et partagé ou le fonctionnement en Pôles de santé</p> <p>La pratique selon un mode d'exercice regroupé et pluridisciplinaire est aujourd'hui le mode d'exercice recherché par les jeunes professionnels de santé et le territoire doit poursuivre les démarches engagées dans ce domaine tant en matière de locaux ou d'équipements que de modes de fonctionnement à l'échelle du Pays.</p> <p>Les actions à favoriser pourront relever des champs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Acquisition/réhabilitation/aménagement de locaux : MSP, pôles de santé, maisons paramédicales ou cabinets collectifs pluri-professionnels.• Acquisition d'équipements techniques et de matériels professionnels (ex : matériel pour cabinet dentaire, kinésithérapeute,...)• Acquisition d'outils de gestion/suivi patients mutualisés (Ex : logiciel fichier patient partagé)
3.	<p>Action 3 : Permettre le développement de nouvelles pratiques professionnelles : Equiper les EHPAD et les Maisons de santé de dispositifs de télémédecine</p> <p>L'éloignement du territoire des principaux centres hospitaliers ou cabinets de spécialistes rend nécessaire le développement de nouvelles formes de consultations par l'intermédiaire de la télémédecine.</p> <p>Le territoire travaille en lien avec l'Agence Régionale de Santé pour favoriser le déploiement d'installation au sein des EHPAD et des Maisons de santé pour améliorer la qualité et la rapidité de prise en charge des patients (réactivité en cas d'urgence, réduction des délais d'attente pour les diagnostics de spécialistes, coordination des soins,...) ;</p> <p>Trois thématiques prioritaires définies par l'ARS se dégagent : dermatologie, gériatrie et cardiologie. Si d'autres thèmes venaient à être privilégiés par l'Agence, le territoire encouragera leur expérimentation et leur développement en complémentarité avec les 3 évoqués précédemment.</p> <p>L'action concerne l'acquisition d'équipements de télémédecine (équipements informatiques, logiciels, aménagements de réseaux sécurisés et performants, ...).</p> <p>2 projets sont identifiés à ce jour : Maison de santé de Bléneau Maison de santé de Saint-Sauveur-en-Puisaye</p>

4.	<p>Action 4 : Proposer une offre de mobilité homogène et adaptée aux besoins locaux</p> <p>L'accès aux soins doit également être abordé sous l'angle de la mobilité et particulière des difficultés que rencontrent les personnes âgées, à mobilité réduite ou en situation de précarité pour se rendre en consultation au sein des maisons de santé présente sur le territoire. Le manque de détection précoce ou de suivi régulier d'un patient vulnérable peut avoir des conséquences importantes et il faut envisager de faciliter les déplacements des publics les plus fragiles pour raisons médicales.</p> <p>Le projet consiste à étendre le service de transport à la demande mis en place par la communauté de communes Portes de Puisaye Forterre en lien avec la MSP de Saint-Amand à l'ensemble du territoire. Il s'agit en effet de proposer une offre de transport accessible à moindre coût pour les personnes ayant eu une demande de prise en charge émise par un médecin exerçant au sein d'une maison de santé ou membre d'un pôle de santé.</p>
5.	<p>Action 5 : Développer la maîtrise de stage et améliorer des conditions d'accueil des étudiants et internes sur le territoire</p> <p>Les deux maisons de santé du territoire accueillent régulièrement des stagiaires et il est essentiel d'une part d'accroître le nombre de médecins habilités à devenir Maître de stage et d'autre part de favoriser l'accueil de ces jeunes dans les meilleures conditions possibles.</p> <p>Le développement de la maîtrise de stage est un axe porté par l'animatrice santé du territoire dans le cadre du contrat local de santé.</p> <p>L'opération à retenir dans le cadre du contrat de ruralité concernera plus spécifiquement l'aménagement de locaux d'accueil : maison des internes/des stagiaires, studios ou logements partagés...</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communes, communauté de communes
2.	Associations de professionnels, Communes, communauté de communes
3.	Etablissements publics (EHPAD), Communes, communauté de communes
4.	Communauté de communes
5.	Communes, communauté de communes

Thématique n°2 : Attractivité du territoire A/ Volet économique

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Volet développement économique

Assurer un environnement économique attractif et des zones d'activités de qualité

- Création, aménagement, extension, requalification de zones d'activité sur le territoire.
- Assurer la promotion et la valorisation des atouts économiques du territoire

Favoriser l'émergence de nouveaux modes de coopération économique

De nouvelles pratiques professionnelles tendent à se développer sur les territoires ruraux. En effet, le télé-travail est un fonctionnement privilégié par des actifs qui ont fait le choix d'une installation en milieu rural et dont l'activité professionnelle permet un travail à distance. Cependant, les inégalités existent sur le territoire en matière d'aménagement numérique pénalisent le développement de certains types d'activité (création artistique, ingénierie,...) et il faut pouvoir apporter une réponse aux entrepreneurs qui ont fait ce choix. La création d'espaces de télétravail offrant tous les aménagements et matériels nécessaires pour être une réponse pour attirer de nouveaux actifs et redynamiser les centres bourgs.

Volet formation

Le territoire de Puisaye-Forterre Val d'Yonne compte plusieurs organismes de formation qu'il convient de soutenir pour permettre la formation de jeunes, la création d'activités nouvelles ou le développement d'entreprises locales.

Le territoire a depuis longtemps affirmé sa volonté de soutenir les formations (initiale ou continue) présentes sur le territoire et d'en favoriser le maintien et le développement. (BTS assurances, Antenne de Maison Alfort, Maison Familiale Rurale de Toucy, CNIFOP, CFA de Champignelles...).

Le CNIFOP de Saint-Amand est un site de formation unique en France qui accueille chaque année plus de 350 stagiaires dans le domaine de la poterie-céramique. Cette unité de formation spécialisée est une marque d'excellence pour le territoire mais certains de ses bâtiments souffrent aujourd'hui de vétusté (hébergements) et l'image comme le niveau d'attractivité du site pourraient en pâtir et ce quelque soit la qualité de l'enseignement proposé.

Un lieu permet par ailleurs d'accueillir des formations spécialisées dans le domaine de la soudure ou de l'électricité mais est aujourd'hui sous exploité faute d'une valorisation suffisante de l'offre existante auprès des organismes de formation ou entreprises répertoriées localement.

Enfin, les récentes évolutions du contexte institutionnel et du fonctionnement des collectivités peuvent par ailleurs générer des besoins en formations auprès des élus.

Il s'agit donc d'apporter un soutien massif à la formation sur le territoire, qu'il soit d'un ordre politique ou plus opérationnel.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

1.	<p>Action 1 : Favoriser l'accueil et le développement des entreprises sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création, aménagement, extension, requalification de zones d'activité sur le territoire. • Valorisation et promotion des atouts et dynamiques économiques locales
2.	<p>Action 2 : Permettre le développement de nouvelles formes de coopérations économiques ou la mutualisation d'espaces de travail</p> <p>L'action consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création et l'équipement d'espaces de télé-travail dans certains bourgs du territoire. • La création de lieux de mutualisation économique à vocation artistique ou culturelle (ex : pépinière de créateurs _bâtiment relais_ à St-Amand-en-Puisaye « <i>Le Cube</i> ») • Création de boutiques éphémères
3.	<p>Action 3 : Centres de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la rénovation des hébergements de stagiaires (CNIFOP de Saint-Amand) • Soutien à la rénovation des hébergements du CFA de Champignelles • Valorisation des structures présentes localement
4.	<p>Action 4 : Formation pour les entreprises : Centre de formation des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'équipement et de ses potentialités

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Communauté de communes
2.	Communauté de communes, communes
3.	Communauté de communes, communes, établissements publics
4.	Collectivités territoriales

Thématique n°2 : Attractivité du territoire B/ Volet agriculture et forêts

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Volet : valorisation des productions agricoles locales

Accompagner l'agriculture dans son évolution en favorisant notamment le développement de circuits de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective notamment. La structuration d'une filière nécessite plusieurs préalables :

Objectifs opérationnels :

- Disposer d'un état des lieux précis des modes d'approvisionnement des unités de restauration collective du territoire
- Etudier le potentiel de développement d'une filière locale d'approvisionnement en distinguant deux niveaux de besoins
- Organiser la mise en place de ces filières et accompagner les changements (de matériels, de pratiques culinaires...)
- Accompagner l'adaptation des unités de production de repas existantes sur le territoire

Volet : diversification énergétique des entreprises agricoles

Le territoire produit 203 962 MWh d'énergies renouvelables et de récupération ce qui porte notre taux d'autonomie énergétique à 15% (région 9%). Cette production repose principalement sur la consommation de bois de chauffage des particuliers qui représente une part importante des énergies renouvelables produites localement. En effet, le bois énergie compte pour 99% du total des EnR produites (dont 3% pour les chaufferies bois et 96% pour le bois individuel). Le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, en tant que territoire rural, abrite de nombreux bois et forêts et possède sur certains secteurs un bocage dense. Bien que le potentiel de valorisation et les besoins soient très importants, il n'existe localement aucune filière véritablement structurée.

D'autre part, l'activité agricole très présente et bien répartie sur le territoire, offre un potentiel de développement de la méthanisation identifié également dans le SRCAE.

Celui-ci reste toutefois à étudier. Il doit permettre de définir quelle méthanisation est possible sur le territoire, quelles sont les sources d'approvisionnement pour quelle typologie de projets.

Enfin, certaines parties du territoire -dont les plateaux de Forterre- sont propices au développement de l'énergie éolienne. Un projet a déjà vu le jour, il s'agit désormais d'encourager de nouvelles initiatives et de promouvoir la participation publique et citoyenne.

Objectifs opérationnels

- Réduire la dépendance énergétique du territoire et les émissions de GES
- Préserver les richesses naturelles du territoire en assurant une gestion durable du massif forestier et du bocage
- Transformer les ressources locales en leviers de développement économique

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES	
1.	<p>Action 1 : Encourager et soutenir la diversification des exploitations agricoles et la relocalisation des sources d'approvisionnement des unités de restauration collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de fermes relais • Création de boutiques de producteurs pour favoriser la distribution en circuits de proximité • Création et aménagement de cuisines (ex : Cuisine centrale de Charny-Orée de Puisaye) • Formation des professionnels intervenants dans les cuisines de collectivités • Acquisition de matériels de transformation de produits bruts dans une optique de service quotidien et de livraison • Acquisition de véhicules en liaison froide ou chaude pour le stockage et/ou la livraison de repas
2.	<p>Action 2 : Accompagner l'émergence d'une filière bois énergie sur le territoire 1^{er} volet : Structuration et animation d'une filière territoriale bois énergie</p> <p>Conscient que le développement d'une filière ne peut se faire sans un lien étroit avec la gestion durable de la ressource, le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne s'est engagé aux côtés du CRPF de Bourgogne dans le cadre de l'appel à manifestation DYNAMIC BOIS lancé par l'ADEME pour coordonner, animer et mettre en œuvre un projet territorial de valorisation du bois énergie (forêt et bocage).</p> <p>Cette démarche comporte plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire une étude prospective et stratégique sur la ressource bois et son potentiel de mobilisation - Structurer et animer un plan de développement de la filière et accompagner sa mise en œuvre - Communiquer, informer, sensibiliser les propriétaires forestiers ou les exploitants agricoles.
3.	<p>Action 3 : Accompagner les investissements nécessaires au développement de la filière (pour rappel de cohérence)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la création de dessertes • Soutien à l'acquisition de matériel permettant la découpe et le broyage • Soutien à la création de lieux de stockage • Soutien à l'acquisition de chaufferies bois <p>-</p>
4.	<p>Action 4 : Soutenir le développement de la méthanisation à l'échelle du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement et l'approvisionnement d'unités de méthanisation sur l'ensemble du territoire. - Soutenir la création d'unités de méthanisation sous maîtrise d'ouvrage publique/public-privé

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communauté de communes de Puisaye-Forterre, établissements publics
2.	Communes, communauté de communes de Puisaye-Forterre, établissements public, SCIC, SCOP
3.	Communes, communauté de communes de Puisaye-Forterre
4.	Communes, établissements publics, entreprises agricoles

**Thématique n°2 : Attractivité du territoire
C/ Volet Tourisme et culture**

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Quatre axes d'intervention ont été jugés prioritaires dans le SCOT et constituent un cadre stratégique et transversal à la valorisation touristique du territoire de Puisaye—Forterre Val d'Yonne :

- Poursuivre une véritable démarche marketing de « mise en marché » de la Puisaye
- Favoriser un développement touristique basé sur une logique de projets d'envergure et de coopérations transversales
- Soutenir les filières d'activités favorisant l'itinérance et la dessaisonalisation (fluvial, randonnée, métiers d'art, céramique ...)
- Accompagner les acteurs touristiques vers un développement qualitatif au bénéfice de l'activité touristique.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

1.	<p>Action 1 : Etudes et aménagements touristiques structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la réalisation d'une étude permettant de dimensionner le poids économique de l'activité touristique sur le territoire • Accompagner le financement d'études techniques ou de faisabilités préalables à la réalisation d'opérations structurantes • Soutenir le projet d'aménagement Rogny/Lac du Bourdon/Etang de Moutiers
2.	<p>Action 2 : Amélioration et diversification de la qualité de l'offre / de l'accueil</p> <p>Le territoire doit continuer à encourager la création et la valorisation de structures et conditions d'accueil de qualité. Les collectivités ont un rôle à jouer aux côtés des acteurs privés pour compléter l'offre et permettre une adaptation de l'existant aux besoins des visiteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'espaces extérieurs ou intérieurs permettant d'améliorer l'accueil des visiteurs (aires de pique-nique, salles de restauration, ...)
3.	<p>Action 3 : Soutien aux opérations de valorisation du patrimoine</p> <p>Certains éléments constituent des vecteurs incontournables de l'identité culturelle et touristique du territoire et leur conservation et mise en valeur sont essentielles.</p> <p>Soutenir les opérations de rénovation et de valorisation du patrimoine naturel et bâti représentant un atout pour la politique touristique locale.</p> <p>Exemples de projets identifiés à ce jour (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Four couché du CNIFOP (inscrit) • Rénovation toiture Maison mémoire potière • Chemins de randonnées, sentiers d'interprétation du patrimoine naturel ou culturel

4.	<p>Action 4 : Soutien aux opérations de communication et de valorisation du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signalisation touristique et culturelle d'échelle territoriale • Communication permettant la valorisation des richesses
5.	<p>Action 5 : Favoriser la mobilité des touristes et améliorer l'accessibilité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de navettes depuis les gares de Cosne sur Loire, d'Auxerre et de Joigny (partenariat avec le conseil régional de Bourgogne Franche Comté)
6.	<p>Action 6 : Favoriser l'itinérance touristique sur le territoire Soutenir la création et l'aménagement d'aires de camping cars et leur valorisation touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'aménagement d'une aire d'accueil à Druyes les Belles Fontaines

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communauté de communes de Puisaye-Forterre, communes
2.	communes
3.	Communauté de communes, communes
4.	Communauté de communes, communes, associations sous convention d'objectifs
5.	Communauté de communes, communes, conseil régional de Bourgogne FC
6.	Communes

Thématique n°3 : Revitalisation des bourgs centre

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne se caractérise par un habitat ancien composé principalement de maisons individuelles. 78% des logements du territoire ont été construits avant 1975 et le vieillissement du parc, couplé à une inadaptation croissante aux nouvelles typologies de ménages engendrent un taux de vacance important, plus particulièrement constaté en centre bourg. **La réhabilitation du bâti et le renouvellement des logements représentent donc un enjeu majeur pour le territoire notamment en termes de reconquête et d'attractivité des centres-bourgs.**

Bien que le territoire ne soit pas directement menacé par une périurbanisation galopante et que la consommation d'espace au cours des 10 dernières années ait été mesurée (260 ha), il convient néanmoins de rester vigilant sur les formes urbaines et de privilégier le renforcement des centralités autour des zones d'habitats existantes.

Il est par ailleurs nécessaire d'adapter l'offre de logements aux besoins et aux parcours résidentiels des habitants et de proposer une approche « rénovée » de l'habitat.

Objectifs opérationnels :

- Aménager durablement pour renforcer l'attractivité des territoires en perte de vitalité afin de maintenir les populations locales et d'accueillir de nouveaux actifs ;
- Préserver le capital agricole et paysager du territoire en luttant contre le mitage ;
- Conforter les centres-bourgs dans leur rôle de structuration et de cohésion et limiter ainsi les besoins de déplacements et l'isolement des ménages ;
- Favoriser l'émergence de solutions alternatives et attractives pour le développement ou la revitalisation des bourgs ruraux (en cœur ou greffe de bourg) ;
- Favoriser l'émergence de pratique de mobilité douce au sein des bourgs.

Volet commerce de proximité

Territoire rural caractérisé par une organisation multipolaire, la Puisaye-Forterre Val d'Yonne dispose d'un maillage relativement important en commerces de proximité qui permet de répondre aux besoins quotidiens des habitants du territoire. L'offre généraliste de proximité que l'on trouve dans la plupart des « chefs-lieux de cantons historiques » est complétée par la présence de commerces spécialisés, essentiellement au sein des bourgs principaux et généralement positionnés dans le domaine de l'équipement de la personne et de la maison ainsi que du bricolage-jardinage.

L'offre commerciale de proximité est toutefois confrontée à plusieurs facteurs de fragilité :

- Vacances de cellules commerciales de longue durée,
- Difficulté de reprise et/ou de transmission d'activité
- Perte d'attractivité des centres bourgs

- Forte évation commerciale.

Par ailleurs, près de 23 communes (soit plus d'1/3 du territoire) ne disposent d'aucun commerce. Les marchés et les foires hebdomadaires ainsi que les tournées alimentaires occupent donc un rôle majeur dans la desserte des besoins locaux et le maintien du lien social.

Les collectivités du territoire doivent ainsi veiller à maintenir non seulement une offre de première nécessité quand celle-ci est fragilisée mais également favoriser l'attractivité des centres-bourgs par des aménagements urbains ou des reprises de locaux vacants.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

Action 1 : Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets d'aménagement et d'habitat durable au sein des bourgs du territoire.

Le PADD du SCOT de Puisaye-Forterre porte notamment un double objectif visant d'une part à maintenir l'armature territoriale historique reposant sur les bourgs principaux et d'autre part de réinvestir les centres bourgs par la réhabilitation de logements vacants ou inadaptés ou le réaménagement d'espaces publics.

L'émergence de démarches d'aménagement innovantes au sein des bourgs ou à proximité immédiate des centres permettront également le maintien de la population sur le territoire.

Les projets présentés pourront ainsi relever des champs suivants/avoir les objectifs suivants :

- Structurer les espaces publics et organiser les déplacements avec par exemple l'introduction de modes doux de circulation, la mutualisation de stationnement, la réappropriation des espaces publics, la mixité fonctionnelle des lieux ;
- Soutenir le développement de démarches innovantes en matière d'habitat (éco-lotissements) ;
- Favoriser la rénovation de logements à vocation locative par les collectivités pour lutter contre la vacance.

Les opérations pourront concerner des réhabilitations en cœur de bourg (dents creuses par exemple), de la requalification (démolition, création d'espaces verts ou de jardins) ou de l'extension mais en greffe immédiate avec le noyau existant et les services.

Projets identifiés à ce jour (liste non exhaustive) :

- Eco-lotissement de Saint-Sauveur-en-Puisaye
- Eco-lotissement de Diges
- Aménagement centre-bourg de Charny Orée de Puisaye
- 2 projets d'éco-lotissements de Charny
- Création d'itinéraires de mobilité douce
- Réhabilitation de logements communaux (Saint-Privé)

2.	<p>Action 2 : Soutien à la rénovation et à l'adaptation du bâti privé par l'intermédiaire de programmes conventionnés</p> <p>Il est par ailleurs essentiel de requalifier le parc de logement pour en améliorer les niveaux de performance énergétique d'une part mais également pour proposer une offre adaptée aux parcours résidentiels des ménages.</p> <p>Le territoire est aujourd'hui face à un triple enjeu en matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lutte contre l'habitat indigne• Lutte contre la précarité énergétique• Adaptation des logements à la perte d'autonomie <p>L'objectif opérationnel réside en la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et d'adaptation d'une partie des logements du territoire afin d'améliorer les conditions de vie des occupants les plus modestes. Cette phase intervient après une étape préalable qui a permis le calibrage technique et financier des besoins du territoire au regard de l'état du parc, des ressources des ménages, des partenaires mobilisables.</p> <p>Le territoire a donc récemment signé un PIG multithématiques avec l'ANAH pour une durée de 3 ans et a parallèlement mis en place et porte un service de conseil en rénovation de l'habitat privé accessible à tous en partenariat avec l'ADIL-EIE et le CAUE de l'Yonne. Ce dispositif complètera et favorisera la mobilisation du programme <i>Habiter Mieux</i> mis en œuvre par l'État.</p>
3.	<p>Action 3 : Favoriser le maintien d'une offre alimentaire et de services marchands sur le territoire</p> <p>Un programme de soutien au commerce et à l'artisanat sera lancé en Puisaye-Forterre Val d'Yonne dès janvier 2017 pour accompagner les entreprises dans une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs locaux et/ou outils de productions. Ce dispositif, porté par le territoire en partenariat avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat, permettra d'apporter des fonds régionaux aux projets de nombreuses entreprises locales mais il mérite d'être complété sur un champ plus large afin de pouvoir intervenir même si le projet n'a pas attrait à l'énergie (extension de bâtiment pas exemple).</p> <p>Il s'agit donc ici de soutenir les projets d'acquisition, d'extension, de réhabilitation de cellules/d'activités commerciales et/ou d'appareils productifs par les collectivités ou les entreprises privées pour permettre le maintien, le développement et la pérennisation d'une offre répartie de manière homogène sur le territoire.</p> <p>En matière d'hôtellerie-restauration, un soutien pourra être apporté pour le maintien de la dernière activité du genre au sein d'une commune (sous maîtrise d'ouvrage publique uniquement).</p>

Projets sous maîtrise d'ouvrage publique identifiés à ce jour (liste non exhaustive) :

- Déplacement et extension boulangerie de Villefranche Saint-Phal
- Agrandissement de l'épicerie de Bléneau
- Rénovation Café-commerce de Fontaines
- Mise en conformité de chambres d'hôtel et création d'une chambre PMR / commune de Fontenoy
- Reprise et réaménagement du Café-restaurant de Pourrain (dernier du genre)
- Boulangerie Pourrain : transfert de l'actuelle boulangerie sur un autre site propriété de la commune.
- Café commerce de Villiers-Saint-Benoît : rénovation-réaménagement
- Saint-Amand : rénovation de l'épicerie VIVAL située en centre bourg et soutien au maintien du fleuriste dans la commune.

Favoriser le maintien ou le développement du commerce itinérant de première nécessité

Le maintien ou le développement d'une offre itinérante en alimentation de première nécessité est un enjeu majeur en matière d'accès aux services marchands et de lien social pour les personnes isolées et/ou non motorisées (principalement les personnes âgées).

Il s'agit ici de soutenir la mise en place, le maintien, ou le développement d'une offre itinérante

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Communes de Puisaye-Forterre Val d'Yonne
2.	Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs
3.	Communes et communauté de communes de Puisaye-Forterre

Thématique n°4 : Les mobilités
A/ Volet mobilités des personnes

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Le territoire est encadré à l'Est et à l'Ouest par deux autoroutes qui le positionnent à 1h30-2h00 de Paris et constituent un véritable atout pour le Pays. Cependant, le réseau routier interne peu dense conditionne l'accessibilité aux parties centrales du territoire. Un axe routier principal traverse le Pays d'est en ouest (RD965) et constitue l'épine dorsale de la communauté de communes Cœur de Puisaye. Le réseau secondaire irrigue plus en profondeur le Pays mais le maillage n'est pas totalement adapté à une desserte homogène de toutes les zones. Une seule halte ferroviaire est en activité sur le territoire (Gare de Coulanges-Crain avec liaison Paris-Nevers). Sur le reste du Pays, les habitants sont dépendants de villes comme Auxerre, Joigny, Montargis, Gien ou Cosne-sur-Loire pour les liaisons régionales (Dijon) ou nationales (Paris principalement).

Le caractère rural prononcé et le niveau de vie relativement faible constaté dans certaines parties du territoire sont également synonymes d'isolement, de rupture sociale et de précarité énergétique. La part sans cesse croissante des déplacements à destination d'Auxerre ou, plus globalement, la dépendance quasi inéluctable des habitants à leur véhicule personnel doit conduire à trouver des alternatives raisonnables et adaptées à l'usage de la voiture individuelle. D'autre part, les pôles de proximité constitués majoritairement par les actuels « chefs-lieux de cantons » doivent être renforcés et proposer une offre suffisamment dense en équipements et en services pour répondre aux besoins des habitants.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

1.	<p>Action 1 : Favoriser le développement de la mobilité électrique</p> <p>En lien avec l'élaboration du schéma départemental de la mobilité électrique piloté par le SDEY, le territoire souhaite apporter un soutien significatif au développement de la mobilité électrique dans une optique de diminution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'acquisition de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique par les collectivités et soutien aux investissements périphériques nécessaires. - Bornes de recharge non prévues dans le schéma départemental
2.	<p>Action 2 : Proposer des alternatives à la voiture individuelle</p> <p>Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques de déplacement permettant de trouver des alternatives au recours systématique à la voiture individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les investissements permettant l'émergence de pratiques alternatives : <ul style="list-style-type: none"> o Aménagement et signalétiques d'aires de covoiturage, d'autopartage. o Développer une offre de transport à la demande

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement à la mise en place d'initiatives innovantes au sein des communes : pédibus ou vélobus et soutien à la rémunération d'accompagnants mis en place par les collectivités. ○ Installation d'espaces d'accueil pour vélos (arceaux, auvents) au sein des bourgs (proximité des écoles, des centres sportifs, de la bibliothèque...). ○ Réseau "stop pouce" formel ou informel local - Soutien aux actions de communication, d'information, de sensibilisation permettant de dynamiser le recours aux modes de déplacements alternatifs. - Mettre en place un dispositif de navettes à vocation touristique (renvoi volet tourisme du contrat)
3.	<p>Action 3 : Concevoir des aménagements favorisant le recours aux déplacements doux</p> <p>Accompagner les projets d'aménagements permettant la pratique de mobilités actives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de pistes cyclables, de voies vertes (à visée plus touristique), d'espaces de circulation partagés sur les voies à faible trafic. - Création d'aires d'accueil pour vélos - Création d'espaces ou de cheminements piétonniers ou semi-piétonniers

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Collectivités territoriales et leurs groupements
2.	Collectivités territoriales et leurs groupements
3.	Collectivités territoriales et leurs groupements

Thématique n°4 : Les Mobilités
B/ Volet mobilités numériques

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Les schémas Directeurs Territoriaux de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de l'Yonne et de la Nièvre s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées par le SCoRAN de la Bourgogne.

Dans le département de l'Yonne, l'accès au Très Haut Débit pour tous est un objectif majeur du SDTAN avec comme échéance de développement de couvrir 62% de la population en fibre optique d'ici à 2022.

Le développement de la couverture numérique représente un enjeu majeur pour la Puisaye-Forterre où l'aménagement numérique, téléphonie mobile et Internet reste incomplet et inégalement réparti.

Les collectivités du territoire travaillent aux côtés de l'État, des départements de l'Yonne et de la Nièvre pour mettre en place les opérations d'investissement permettant la résorption progressive des zones blanches et grises.

Le territoire doit donc s'engager concrètement en faveur du déploiement d'infrastructures pour résorber ces **zones blanches et grises** à partir des ressources et des compétences locales.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

1.	<p>Action 1 : Aménagement numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire l'opération France Très Haut Débit
2.	<p>Action 2 : Téléphonie mobile</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire l'opération « Zones Blanches-Centres Bourgs » • Traiter la problématique des zones grises

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Collectivités territoriales et leurs groupements
2.	Collectivités territoriales et leurs groupements

Thématique n°5 : Transition énergétique et écologique
A/ Volet Patrimoine naturel, eau et biodiversité

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Le projet d'aménagement et de développement durable du territoire validé dans le cadre du SCOT pose les enjeux suivants :

- Protéger les réservoirs de biodiversité (espaces forestiers, zones humides, gîtes et habitats de chauve-souris ...)
- Veiller à mettre en place une gestion durable des ressources (eau, bocage, forêts)
- Préserver les motifs paysagers qui font la spécificité et la richesse des entités paysagères (haies)
- Veiller à la préservation de la qualité de l'eau

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

1.	<p><i>Action 1 : Soutenir les opérations de réhabilitation et de valorisation du patrimoine naturel (eau, biodiversité)</i></p> <p>Exemples de projets identifiés à ce jour (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement Marais d'Andryes • Sentier d'interprétation de Champignelles : réhabilitation, valorisation • Jardin d'eaux de Bléneau • Parc du château de Saint-Amand, Saint-Fargeau
2.	<p><i>Action 2 : Accompagner les projets de création, de mise aux normes et d'extension des stations d'épuration</i></p>
3.	<p><i>Action 3 : Accompagner les projets d'amélioration de la qualité des réseaux d'approvisionnement en eau potable</i></p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Collectivités territoriales et leurs groupements
2.	Collectivités territoriales et leurs groupements
3.	Collectivités territoriales et leurs groupements

Thématique n°5 : La transition énergétique et écologique B/ Volet énergie

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

La consommation d'énergie finale des collectivités du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne représente 1% de la consommation globale du territoire soit 18 GWhef. Ramenée au nombre d'habitants, cette consommation s'élèverait à 486 kwh (484 à l'échelle régionale). Ainsi, à l'échelle du Pays, les dépenses énergétiques du territoire sont estimées à 1,60 M d'euros dont 75% relèvent du bâti.

Les 2/3 des communes du Pays ont moins de 500 habitants et disposent d'un patrimoine souvent ancien, dont l'accessibilité et l'état énergétique sont méconnu ou partiellement identifié. Face à l'augmentation du prix des énergies et dans le contexte actuel de raréfaction budgétaire, les collectivités du Pays doivent appréhender l'énergie comme une ressource. L'amélioration de l'efficacité énergétique de leur patrimoine apparaît comme un axe majeur afin de redonner, au territoire, une capacité d'investissement nouvelle, générée notamment par les économies d'énergies réalisées.

Les collectivités, par les différentes compétences qu'elles exercent, sont des interlocuteurs et des acteurs de premiers ordres dans la transition énergétique. Elles doivent désormais s'inscrire dans le « FAIRE » mais cette évolution et ce changement de pratiques nécessitent un accompagnement à la fois méthodologique, technique et financier.

Objectifs opérationnels :

- Inscrire les collectivités dans un nouveau mode de pensée et de fonctionnement en matière d'énergie.
- Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public par un vaste programme de rénovation.
- Encourager la sobriété dans l'utilisation des équipements publics et favoriser les changements de comportements individuels et collectifs.
- Affirmer le rôle d'exemplarité des collectivités en favorisant l'émergence et en accompagnant des projets innovants et ambitieux.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

1.	<p>Action 1 : Conduire des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti public</p> <ul style="list-style-type: none">• Entreprendre la rénovation énergétique BBC du patrimoine public local sur la base des recommandations issues de la campagne de pré-diagnostics énergétiques conduite par le PETR
----	--

2.	Action 2 : Favoriser l'émergence de projet de constructions exemplaires énergétiquement (niveau BEPOS)
	<ul style="list-style-type: none">• Cuisine centrale de Charny Orée de Puisaye• RPI Villefrance Saint-Phal• Salle culturelle et associative de Saint-Privé• Salle de restauration et d'activités périscolaires de Charny Orée de Puisaye• Autres services à la population

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communes, communauté de communes de Puisaye-Forterre, établissements publics
2.	Communes, communauté de communes de Puisaye-Forterre, établissements publics

Thématique n°6/ Cohésion sociale

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Dans le cadre du SCOT en cours d'élaboration, les élus de Puisaye-Forterre Val d'Yonne ont décidé de porter un modèle de développement multipolaire. Le renforcement du réseau de centres-bourgs dans leur fonction de pôles et dans leur rôle d'attractivité constitue un préalable nécessaire pour permettre de pérenniser les équilibres internes

Bien que de nombreuses opérations aient été entreprises au cours des 15 dernières années pour proposer une plus grande qualité et une meilleure accessibilité aux services, le maillage du territoire reste à compléter ou à consolider tant du point de vue de l'accompagnement administratif ou de l'information des usagers qu'au niveau des services à vocation culturelle ou sportive, des équipements dédiés à l'enfance jeunesse ou de l'éducation.

Le territoire bénéficie d'une dynamique démographique positive qui fait naître de nouveaux besoins. La qualité et la diversité des services et équipements à vocation culturelle et sportive sont des éléments d'attractivité très forts en milieu rural où les ménages cherchent la qualité de vie de la campagne et les services proposés par le milieu urbain.

L'enjeu est donc fort en matière de cohésion sociale et de bien vivre ensemble

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

Action 1 : Equiper le territoire de services et d'équipements à vocation culturelle et sportive

Le territoire doit bénéficier d'équipements de qualité pour offrir un cadre de vie adapté aux besoins de toute la population.

Il s'agira ici de :

1.

- Soutenir la rénovation des gymnases communaux (ou en gestion syndicat) et/ou la création d'équipements à vocation sportive ou associative
- Accompagner la rénovation ou la création de piscines
- Favoriser le maintien et le développement de bibliothèques (conventionnées BD)
- Soutenir la création de lieux de pratique et de diffusion en matière culturelle et artistique
- Cinéma itinérant et café associatifs (acquisition de matériel de projection et aménagement de salles)
- Projet de pépinière de création / d'atelier éphémère : Le Cube à Saint-Amand

2.	<p>Action 2 : Doter la Puisaye-Forterre d'un maillage de services à destination de l'enfance et de la jeunesse</p> <p>Poursuivre la mise en place de services structurants à destination de l'enfance-jeunesse pour améliorer les conditions d'accueil et offrir aux familles les éléments permettant de concilier activité professionnelle et vie personnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salles d'activités • Cuisines et cantines scolaires • Crèches/MAM • CLSH • Aires de jeux ou plateaux sportifs • Aménager des locaux d'accueil pour les adolescents du territoire • ...
3.	<p>Action 3 : soutenir les établissements médico-sociaux du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement des établissements médico-sociaux du territoire

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communauté de communes de Puisaye-Forterre, établissements publics
2.	Communes, communauté de communes de Puisaye-Forterre
3.	Communes, communauté de communes de Puisaye-Forterre, établissements public